

## **Proposition D'épreuve Composée**

### **Regards croisés**

#### **Thème n°1 : Justice sociale et inégalités**

**Cette partie du programme s'articule autour de deux items :**

**1) Comment analyser et expliquer les inégalités ?**

**2) Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?**

**INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES :** *on mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons aux niveaux européen et international en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On montrera que le niveau et l'évolution des inégalités sont liés à des facteurs multiples : origine et appartenance sociales, formation, accumulation patrimoniale, genre, génération, etc.*

**NOTIONS :** *Inégalités économiques, inégalités sociales*

**Acquis de première :** *salaire, revenu, profit, revenus de transfert*

**INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES :** *On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers.*

**NOTIONS :** *Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.*

**Acquis de première :** *État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.*

### **Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées**

Cette épreuve comprend trois parties.

**1 - Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances),** il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

**2 - Pour la partie 2 (Étude d'un document),** il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

**3 - Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire),** il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Les « objectifs de l'épreuve » figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve est constituée de trois parties :

**- Partie 1 - Mobilisation des connaissances (6 points)**

Cette première partie de l'épreuve, sans document, est composée de deux questions, notées chacune sur 3 points, portant sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés).

**- Partie 2 - Étude d'un document (4 points)**

Cette deuxième partie de l'épreuve comporte une question générale et un document de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement d'un document statistique (graphique ou tableau) de 120 données chiffrées au maximum ; il peut aussi s'agir d'un document texte, de 2 500 signes au maximum, à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.).

**- Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)**

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte 2 ou 3 documents de nature différente (textes, graphiques, tableaux statistiques, schémas, etc.). Chaque texte ne devra pas dépasser 2 500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées.

# Épreuve composée

## Partie 1) Mobilisation des connaissances (6 points)

- 1) Quels sont les moyens des pouvoirs publics pour réduire les inégalités de revenus ?
- 2) Comment inégalités économiques et sociales se cumulent-elles ?

## Partie 2) Etude d'un document (4 points)

### Évolution du nombre de titulaires de minima sociaux en France métropolitaine

Doc1 : Une structure des prestations sociales

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2009/2008</b> (en %)
<b>Maladie</b>	162 282	169 266	4,3
<i>Dont régimes assuranciels</i>	<i>138 854</i>	<i>144 655</i>	<i>4,2</i>
<b>Invalidité et accidents du travail</b>	38 169	39 586	3,7
<i>Dont régimes assuranciels</i>	<i>16 476</i>	<i>16 756</i>	<i>1,7</i>
<b>Vieillesse-survie</b>	261 683	272 218	-
<i>Dont régimes assuranciels</i>	<i>243 062</i>	<i>253 273</i>	<i>4,2</i>
<b>Famille</b>	51 515	53 630	4,1
<i>Dont régimes assuranciels</i>	<i>35 521</i>	<i>36 936</i>	<i>4</i>
<b>Emploi</b>	32 848	36 390	10,8
<i>Dont régimes assuranciels</i>	<i>22 669</i>	<i>26 430</i>	<i>16,6</i>
<b>Logement</b>	15 560	15 971	2,6
<b>Pauvreté-exclusion sociale</b>	8564	10 511	22,7
<b>Total des prestations sociales</b>	570 621	597 572	4,7
<i>Dont régimes assuranciels</i>	<i>460 733</i>	<i>482 368</i>	<i>4,7</i>

Champ : France.

Source : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

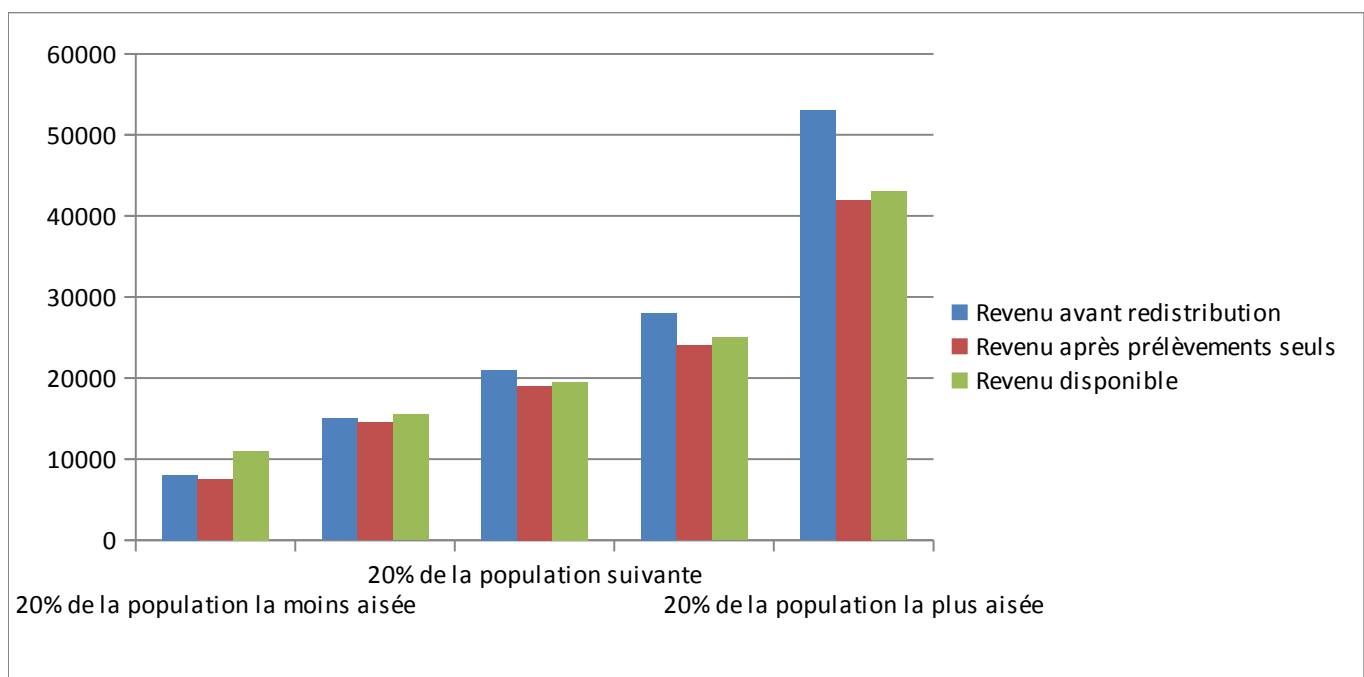
**Question** : Comment pouvez-vous expliquer l'évolution de la structure des prestations sociales en France ?

### Partie 3) Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : à l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous répondrez à la question suivante :

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils agir sur les inégalités de niveau de vie ?

#### Doc1 : Revenus moyens par équivalent adulte pour 2010 (en euros)



- Portrait social, INSEE, 2011.

Doc 2 :

## De nouveaux horizons pour les femmes sur le marché du travail ?

Depuis 25 ans, les femmes n'ont cessé de creuser l'écart avec les hommes en matière d'études. [...] En début de vie active, 19% des garçons n'ont aucun diplôme et cette proportion ne diminue pas depuis 1999. En revanche, la proportion des filles sans diplôme continue de régresser: en 2008, 12% des jeunes femmes sont sans diplôme; elles étaient 16% en 1999.

Cette réussite croissante des filles en matière de formation favorise leur insertion professionnelle. Femmes ou hommes, les diplômés de l'enseignement supérieur sont relativement protégés du chômage au cours de leurs six premières années de vie active, contrairement aux jeunes sans diplôme (taux de chômage respectivement de 7% et 37% en 2008). Les filles accèdent plus facilement à des emplois qualifiés grâce à leur niveau de formation plus élevé. En 2008, 48% des jeunes filles occupent une profession intermédiaire ou un emploi de cadre, contre 43% des garçons. La situation des filles a bien changé depuis 1984, année où seulement 30% des filles occupaient de tels emplois contre 33% des garçons. [...]

En 2008, le taux de chômage des femmes ayant terminé leurs études depuis moins de six ans s'établit à 14%. Le taux de chômage de leurs homologues masculins est plus élevé (16%). Ce résultat est le fruit d'une lente évolution. L'écart entre les hommes et les femmes a progressivement diminué jusqu'en 2002, où les taux de chômage des deux sexes en début de vie active se sont rejoints. Depuis 2007, en début de carrière, le taux de chômage des femmes est plus faible que celui des hommes.



Selon une enquête réalisée en 2011 auprès de 20 000 étudiants européens, « les femmes qui sortent des plus grandes écoles ont, en moyenne, une attente salariale annuelle de 10 500 euros inférieure à leurs homologues masculins, soit un écart de 21 % ».

Dessin original de Tirabosco.

Alice Mainguéné, « Femmes et hommes en début de carrière: les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », Insee Première n° 1284, février 2010.

### Doc 3 : le RSA mode d'emploi

« Le RSA est le remplaçant du RMI, de l'API (allocation de parent isolé), et de certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Les demandeurs d'emploi qui reprenne une activité professionnelle sont en outre assurés de ne pas voir leurs revenus diminuer, en conservant une partie de leur allocation.

Les travailleurs modestes dont le salaire est inférieur ou égal à 880 € peuvent également à bénéficier. Plus de 3 millions de ménages sont concernés, soit 7 millions de personnes au total en comptant les enfants des bénéficiaires (4,1 million d'adultes et 2,7 millions d'enfants). Seules les personnes âgées de 25 ans au moins ou ayant un enfant à charge peuvent en bénéficier. Une personne sans emploi touchera le RSA à taux plein (l'équivalent du RMI, soit 454,63 euros pour un célibataire sans enfant). Avec ce nouveau dispositif, un travailleur modeste, ayant un faible salaire, tirera avantage d'un complément de revenu qui diminuera au fur et à mesure que son salaire va augmenter. »

- « Le RSA, mode d'emploi », *le Nouvel Observateur*, 30 mai 2009.

## Proposition de correction

### Partie 1

1) Les pouvoirs publics peuvent réduire les inégalités de revenus primaires (salaires, revenus mixtes, revenus du patrimoine) par la **redistribution verticale** des revenus, en effectuant des prélèvements obligatoires globalement progressifs (taux d'imposition croissant avec le revenu disponible des ménages) et en les utilisant pour verser des prestations sociales progressives (qui représentent un poids décroissant quand le revenu disponible des ménages augmente).

La redistribution verticale des revenus revient à effectuer des transferts positifs (prestations sociales > prélèvements obligatoires) vers les plus pauvres et des transferts négatifs vers les plus riches. La réduction des inégalités sera d'autant plus importante que le poids de ces transferts progressifs sera important.

On remarquera que les pouvoirs publics disposent d'autres moyens, mais que leur efficacité est discutée et limitée.

-- **La réglementation**, en fixant et augmentant le SMIC (ou en fixant un salaire maximal), peut réduire les inégalités salariales, mais que ce n'est pas le moyen le plus efficace en raison des effets de substitution et elle n'affecte pas les inégalités de revenus du patrimoine.

-- **Les services collectifs** (éducation, santé) peuvent réduire sur le long terme les inégalités de revenus salariaux en augmentant les qualifications de tous, donc le niveau de rémunération salariale, et en permettant aux catégories exclues du travail d'y accéder (formation, garde d'enfants, etc.), mais cela ne réduit pas les inégalités de revenus liées au patrimoine.

-- Enfin, les pouvoirs publics peuvent réduire la pauvreté par **des politiques conjoncturelles de relance**, en réduisant le chômage.

2)

### Partie 2

## **Partie 3**

### **--Analyse du sujet**

Il s'agit de montrer comment les pouvoirs publics peuvent agir pour réduire les inégalités de niveau de vie.

### **-- Étude des documents**

Doc1 : étude de l'INSEE sur le rôle de la redistribution sur les inégalités de revenus. Les 20 % de la population la plus pauvre voit leur revenu disponible augmenter : ceux-ci reçoivent une partie importante des prestations. Alors que 20 % de la population la plus riche voient leurs revenus diminuer à la suite des prélèvements obligatoires.

Doc2 : ce document montre que la réussite croissante des filles en matière de formation favorise leur insertion professionnelle. Par conséquent les inégalités hommes/femmes qui existent en matière de chômage et de revenus sont en train de se réduire.

Doc3 : présente le RSA en tant que nouveau dispositif (2009) destiné à une population pauvre.